



Recyclage de vos piles domestiques

Pour la récupération des piles, il y a un contenant à cet effet dans l'entrée de l'hôtel de ville dans lequel vous pouvez en disposer de façon écologique.



Permis de brûlage obligatoire

À l'exception des feux dans les foyers couverts et barbecues, il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage, et ce, été comme hiver. Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site de la Régie incendie des Monts (ridm.quebec/permis-de-brulage) et compléter le formulaire en ligne. Donc, même si le feu de camp n'a pas été planifié, avec la demande en ligne, la délivrance de permis est immédiate et gratuite!

À noter cependant qu'aucun feu ne peut être allumé à moins de 15 mètres des limites de la rive. Aussi n'oubliez pas de vérifier l'indice d'inflammabilité sur www.ridm.quebec avant de faire tout feu à ciel ouvert. C'est pour la sécurité de tous!

Nourrir les chevreuils peut être nocif pour leur santé et la nôtre

En plus de causer plusieurs problèmes de santé chez les chevreuils en les nourrissant, nous les encourageons à s'approcher de nos maisons ce qui peut augmenter aussi le risque d'accident de la route. Choisissons donc notre santé et la leur et cessons de les nourrir!



Site Web bilingue

Le nouveau site web de la Municipalité a déjà un an! Celui-ci contient une panoplie d'information dans une plateforme conviviale et facile à utiliser. En plus d'être bilingue, vous pourrez y retrouver par exemple, le bulletin mensuel, les formulaires de permis interactifs, les règlements, les avis publics, etc. Le site a aussi été conçu pour être visité à partir de tous les appareils (téléphone intelligent, tablette et ordinateur de bureau). Une expérience de navigation optimale et agréable assurée! www.ivry-sur-le-lac.qc.ca



Propriétaires de chiens

Règlement 2020-118 (Contrôle des chiens) et 2013-062 (Nuisances)

Tout propriétaire doit obtenir une licence de chien dans les quinze (15) jours suivant son acquisition, suivant son arrivée permanente sur le territoire ou avant l'âge de trois mois.

Coût : 25 \$ (stérile), 40 \$ (fertile), 15 \$ (nouvelle médaille suite à la perte de la première médaille délivrée)

Quelques règles de conduite à suivre

- Le chien doit porter en tout temps, sa licence au cou
- Il faut toujours garder son chien à l'oeil et en laisse où celle-ci ne doit pas excéder 1,85m
- Les maîtres sont garants de la propreté des lieux et doivent immédiatement nettoyer derrière leur chien
- Les propriétaires de chiens sont aussi tenus de veiller aux aboiements de leur animal

À noter que les chiens sont strictement interdits au parc et plage près du débarcadère ainsi qu'à la plage du côté sud.

Visite d'animaux sauvages

Si vous apercevez des animaux ayant des comportements dangereux ou étranges, vous pouvez contacter directement le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 819 425-6375 et ils vous proposeront des solutions.



Correspondances par courriel ou par courrier ?

Plusieurs d'entre vous ont plus d'une résidence, il peut être parfois difficile de vous joindre. Assurez-vous de nous informer du meilleur moyen de vous acheminer votre correspondance. Et si vous désirez obtenir vos correspondances par courriel, il s'agit simplement de nous le signifier. D'ailleurs, saviez-vous que ce bulletin est le seul qui est en version imprimée et que tous les autres bulletins mensuels sont transmis aux citoyens par voie électronique? Une panoplie d'information s'y trouve, vous avez tout intérêt à vous inscrire! L'environnement est au coeur de nos actions!

Plusieurs modes de paiement pour vos taxes

Bien sûr, en plus de payer par chèque, en argent comptant, par paiement Interac ou par l'entremise de votre créancier hypothécaire, il est toujours possible de payer en ligne dans les institutions financières suivantes dont nous vous avons mis le mot clé entre parenthèses pour retrouver la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac rapidement sur leur site transactionnel :

- BMO Banque de Montréal (Ivry)
- Banque Scotia (Ivry taxes)
- TD Canada Trust (Ivry)
- Banque Nationale du Canada (Ivry)
- Caisse Populaire Desjardins (Ivry)
- RBC Banque Royale (d'Ivry)
- Banque CIBC (Ivry)
- Banque Laurentienne (Ivry)

Vous avez plus d'un compte de taxes? Il est important d'effectuer vos paiements de façon individuelle pour chacun des matricules, ne pas regrouper vos paiements sur un seul matricule, il nous est malheureusement impossible de les dissocier.

Nous vous rappelons que les comptes débiteurs portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés. Si vous éprouvez des difficultés à payer votre compte de taxes, il est certainement plus avantageux pour vous de consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci à même votre versement hypothécaire.



Échec au crime

Programme permettant aux citoyens de partager, anonymement, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus de l'enquête. www.echecaucrime.com – 1 800 711-1800

Prévisions financières

	2021	2020
Revenus		
Taxes foncières générales	1 359 816 \$	1 342 855 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 000 \$	6 000 \$
Transferts	781 800 \$	72 000 \$
Services rendus	10 000 \$	9 560 \$
Autres revenus	86 825 \$	67 325 \$
Total (revenus)	2 244 441 \$	1 497 740 \$

Charges		
Administration générale	643 650 \$	594 695 \$
Sécurité publique	249 545 \$	245 000 \$
Voirie municipale	988 033 \$	318 600 \$
Matières résiduelles	113 000 \$	104 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	139 900 \$	113 150 \$
Loisirs et culture	39 350 \$	22 430 \$
Frais de financement	36 763 \$	12 465 \$
Remboursement de la dette à long terme	90 200 \$	87 400 \$
Immobilisations	44 000 \$	0 \$
Total (charges)	2 344 441 \$	1 497 740 \$
Affectation du surplus libre accumulé	100 000 \$	0 \$

Programme triennal des immobilisations

	2021	2022	2023
Travaux de réfection	2 300 000 \$	400 000 \$	100 000 \$
Système informatique	10 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Hôtel de Ville	10 000 \$	600 000 \$	5 000 \$
Total	2 320 000 \$	1 002 000 \$	107 000 \$

Autres informations pertinentes

Richesse foncière uniformisée (RFU) : 270 020 300\$

Population selon le Ministère

des Affaires municipales et Habitation : 370

Taux de taxes d'Ivry-sur-le-Lac : 0.4750 \$ / 100 \$ (le même qu'en 2020)

Taux de taxes de l'agglomération de Sainte-Agathe : 0.2351 \$ / 100 \$

Tarif pour la collecte des matières résiduelles : 165 \$ par porte

Dates des assemblées publiques :

www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/conseil-municipal/



BULLETIN D'INFORMATION

2021



Not du maire



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En premier lieu, les membres du conseil ainsi que l'équipe administrative se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021 en santé avec la réalisation de vos vœux les plus chers! Quelle année 2020 nous avons vécue! On peut certainement se compter très privilégiés d'avoir une propriété dans les Laurentides lorsqu'on vit une année en temps de COVID! J'espère que vos familles et vous-même n'avez pas été affectés trop durement par ce virus.

Nous sommes maintenant déjà en fin de mandat et sommes très fiers de nos réalisations jusqu'à maintenant. En 2020, nous avons de nouveau priorisé des actions pour la santé du Lac Manitou en instaurant une station de lavage pour que chaque embarcation soit lavée avant sa mise à l'eau. Ce fut un réel succès et nous avons reçu énormément de remerciements à ce propos et nous sommes bien fiers que tous y aient adhéré rapidement, un grand merci à tous!

Au niveau du budget de fonctionnement, on nous a confirmé près de dix (10) programmes qui ont généré plus d'un demi-million de dollars en subventions en 2020, notamment au niveau de la sécurité publique, des travaux de réfection, de l'environnement et des ressources humaines. En résumé, tous ces programmes ont eu des impacts importants sur le budget, ce qui nous a permis d'en faire beaucoup plus avec le même taux de taxation! D'ailleurs, c'est aussi grâce à ces programmes et à ceux prévus ultérieurement que nous pouvons présenter un budget équilibré sans hausse de taxes pour l'année 2021 tout en continuant les projets de réfection dans le cadre de la planification triennale.

Au cours de l'année 2020, une mise à jour a été effectuée concernant la vidange des installations septiques, un inventaire des arbres dangereux a été priorisé pour la sécurité de tous et enfin, un inventaire des bandes riveraines a été terminé de façon à continuer de prioriser des actions concrètes qui placent nos plans d'eau en tête des préoccupations!

Nous sommes toujours aussi fiers de la participation des citoyens à la collecte des matières organiques dont nous pouvons nous vanter d'obtenir d'excellents résultats mois après mois. Cet accomplissement démontre bien que pour nous tous, l'environnement, c'est primordial. Gardons ces bonnes habitudes qui sont si bénéfiques!

Je termine en vous remerciant encore une fois pour votre confiance, vous pouvez être assurés que les équipes politique et administrative travaillent en harmonie et que les citoyens sont en tout temps au cœur de nos préoccupations. Je désire remercier notre directrice générale ainsi que son équipe compétente qui arrivent à atteindre les objectifs fixés aux bénéfices de tous. D'ailleurs, pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à vous y référer, ils sont là pour vous!

Recevez mes plus chaleureuses salutations et que la nouvelle année vous apporte tout plein de belles surprises de la vie!

Le maire,

Daniel Charette

Equipe administrative

Caroline Paquin, poste 3700

Adjointe à la direction générale et responsable de la comptabilité
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Mylène Thibault, poste 3703

Adjointe administrative et service aux citoyens
admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Antoine Bélisle, poste 3702

Resp. du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement
urbanisme@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Josiane Alarie, poste 3701

Directrice générale et secrétaire-trésorière
directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca



Débarcadère et Station de lavage Règlement no. 2020-115

Pour toute information liée à l'accès au débarcadère et à la station de lavage, référez-vous au dépliant portant sur l'information nautique. Une version électronique est disponible en ligne sur le site municipal (ivry-sur-le-lac.qc.ca/lac-manitou-et-autres-plans-deau-environnement/) ou vous pouvez également le demander à l'hôtel de ville.



Contrôle de la vidange des installations sanitaires Règlement no. 2009-031

Une fosse septique doit être vidangée au moins tous les deux ans s'il s'agit d'une résidence permanente et au moins tous les quatre ans si la résidence est utilisée d'une façon saisonnière. Une fois fait, il vous incombe de faire parvenir une preuve de l'exécution des travaux à la Municipalité. Aussi, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques de type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc., où il est également nécessaire de faire parvenir une copie à la Municipalité.



Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

De novembre à avril inclusivement :
mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30
De mai à octobre inclusivement :
lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30



Permis et certificats Règlement no. 2013-059 et Règlement de zonage no. 2013-060

Considérant que l'équipe administrative est plutôt modeste, n'oubliez pas de vous prendre à l'avance pour faire votre demande de permis si vous voulez vous assurer d'obtenir votre permis dans les délais espérés.

Et surtout, svp ne vous aventurez pas à faire des travaux sans permis, mais travaillez plutôt en amont avec l'équipe municipale.

Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, une demande de permis est requise pour les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bâtiment principal, d'une construction accessoire (garage, remise, abri à bateau, quai, trampoline marine, etc.), certains équipements accessoires, ainsi que l'aménagement d'un puit et d'une installation sanitaire.

En cas de doute, évitez des ennuis et discutez de vos plans avec la Municipalité. Vous en serez gagnant!

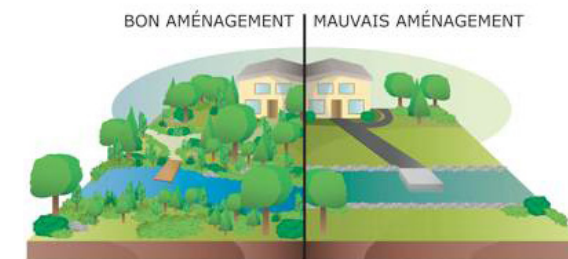


Matières résiduelles

Pour toute information relative à la gestion des matières résiduelles, prière de vous référer au calendrier de collectes. À noter qu'il y a diminution de la fréquence de collecte du bac noir durant la période hivernale. Il est important de savoir que chaque tonne détournée de l'enfouissement réduit de 2 tonnes nos émissions de gaz à effet de serre (GES)! Petits gestes, grands résultats! ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/

Les bandes riveraines - une priorité

On se doit de préconiser les 3 strates de végétation (herbacées, arbustes et arbres), où la tonte de gazon et le débroussaillage sont légiférés dans les 15 mètres de la ligne des hautes eaux.



Par ailleurs, lorsque la pente est inférieure à 30 %, il est permis de pratiquer une ouverture de 5 mètres de largeur à l'intérieur de la rive pour avoir accès au plan d'eau et dans le cas où la pente est égale ou supérieure à 30 %, il est permis d'aménager un sentier de 1,2 mètre réalisé sans remblai ni déblai. Deux ouvertures sont possibles, toutefois il faut respecter la largeur maximale pour les deux ouvertures, soit 1.2 ou 5 mètres au total. Et il est important de noter qu'il n'y a aucun droit acquis possible pour un aménagement paysager.

Par ailleurs, l'importance de conserver des plantes riveraines indigènes comparativement à la pelouse est indéniable pour la santé des plans d'eau, soyez proactif et ambassadeur ainsi soyez un modèle à suivre!

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

601, chemin de la Gare
Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8

819 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca